

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1057**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain de la parcelle cadastrée CD 12 située avenue Debourg

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

**Commission permanente du 12 septembre 2016****Décision n° CP-2016-1057**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain de la parcelle cadastrée CD 12 située avenue Debourg**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Le déclassement de la parcelle cadastrée CD 12 interviendrait dans le cadre du projet immobilier de l'opération Fontenay, place des Pavillons, îlot nord, menée par la Métropole de Lyon. Cette opération porte sur la création de l'îlot sud actuellement en cours et de l'îlot nord qui sera prochainement réalisé et qui prévoit la construction de commerces en rez-de-chaussée, de logements en élévation et de places de stationnement en souterrain. L'assiette foncière de l'îlot nord est constituée en partie de la parcelle cadastrée CD 12 partielle d'une superficie d'environ 2 848 mètres carrés actuellement à usage de parking (voir plan ci-annexé). Ce programme immobilier sera construit par un promoteur qui sera désigné par la Métropole dans le cadre d'une consultation en cours.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de l'emprise. Ils appartiennent à Eau de la Métropole de Lyon, Gaz réseau distribution France (GRDF), société ENEDIS, Métropole de Lyon (réseaux exploitant), Transports en commun lyonnais (TCL), COLT Technology, Numéricable, Orange, Ville de Lyon (éclairage public), Réseau de transport d'électricité (RTE). Leur dévoiement éventuel sera à la charge du futur acquéreur.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Une enquête publique a été ouverte par suite d'un arrêté du Président de la Métropole n° 2016-05-03-R-0371 du 3 mai 2016 et s'est déroulée du 30 mai 2016 au 14 juin 2016. A l'issue de cette enquête publique, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le déclassement.

En outre, les 2 848 mètres carrés déclassés seraient cédés dans un second temps au profit du promoteur, lorsqu'il aura été désigné au terme de la consultation en cours ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public métropolitain de la parcelle cadastrée CD 12 située avenue Debourg à Lyon 7°.

**2° - Intègre** cette emprise ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.